



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER

**Délibération n°2022-63**

**20 DEC. 2022**

**Thème : BUDGET ET FINANCES 1**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Objet : Enlèvement et mise en fourrière d'un véhicule accidenté dans le cours du Beveron – refacturation au propriétaire de la voiture des frais engagés par la commune.**

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 07 décembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 28**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Virginie FAYET, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale.

**Étaient représentés :**

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Karima COEURET  
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Odile CHENEVEZ  
M. Vincent BAGGIONI, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
Mme Dominique ROUANET, conseillère municipale donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

**Absents excusés :**

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Jérémie DENIER, Rémi DUTHOIT, Vincent BAGGIONI, Dominique ROUANET, Charles DANNAUD.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Élodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

VU le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'à la mi-septembre un véhicule a fait une sortie de route sur la RD16 au niveau du PR15,500,

**CONSIDERANT** que le véhicule en contrebas du pont, déplacé par les eaux jusque dans le cours d'eau Le Beveron créait, outre les risques de pollution aquatique, un embâcle important avec des menaces de crue pour les terrains situés en aval en cas de fortes pluies,

**CONSIDERANT** que le propriétaire malgré l'injonction de la gendarmerie n'a pas fait enlever le véhicule dans les délais impartis, obligeant la commune à engager une opération d'enlèvement du véhicule pour mise en fourrière, ainsi que des travaux de remise en état du cours d'eau,

**ATTENDU** qu'il convient par conséquent de refacturer au propriétaire du véhicule, l'ensemble des frais engagés la commune sur cette opération : frais de remise en état du cours d'eau et frais de mise en fourrière pour un total de **2 610 €**.

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- De refacturer au propriétaire du véhicule l'ensemble des frais supportés par la commune sur cette intervention représentant un montant de 2 610 €,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Maire,  
David GEHANT

Acte publié le : 20 décembre 2022.